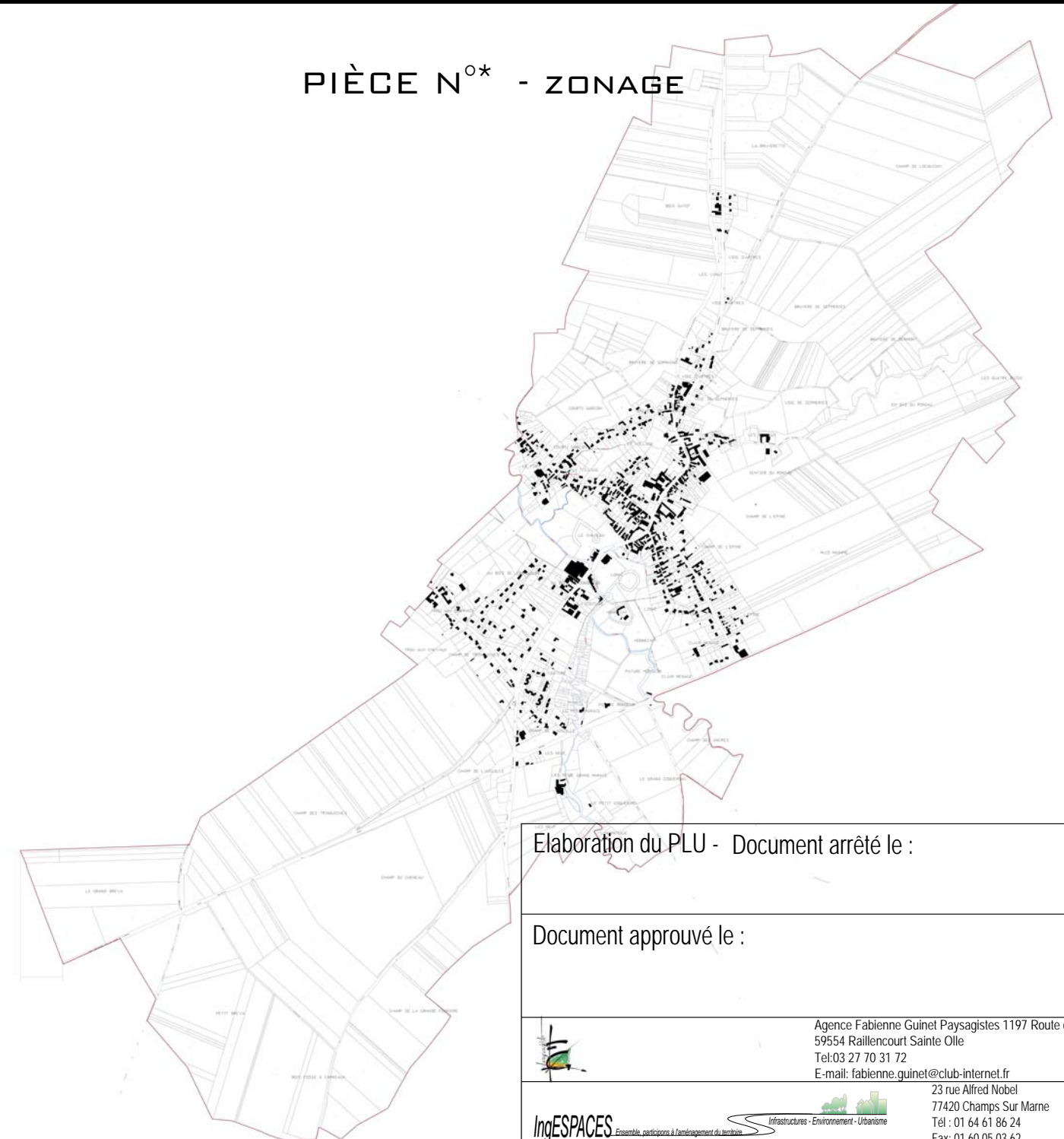


# Commune de Vendegies-sur-Ecaillon

## PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°\* - ZONAGE



Elaboration du PLU - Document arrêté le :

Document approuvé le :



Agence Fabienne Guinet Paysagistes 1197 Route d'Arras  
59554 Raillencourt Sainte Oile  
Tel:03 27 70 31 72  
E-mail: fabienne.guinet@club-internet.fr

**IngESPACES**

Ensemble, participons à l'aménagement du territoire



Infrastructures - Environnement - Urbanisme

23 rue Alfred Nobel  
77420 Champs Sur Marne  
Tél : 01 64 61 86 24  
Fax: 01 60 05 03 62

- zone UA (zone urbaine dense correspondant au "centre ville")
- secteur UAi (secteur dense soumis au risque d'inondation)
- zone UB (zone d'extension récente)
- zone A (zone agricole)
- secteur Aa (secteur agricole inclus dans le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau)
- secteur Ap (secteur agricole où peuvent s'implanter des constructions agricoles sous réserve de leur insertion paysagère)
- secteur App (secteur agricole inconstructible)
- secteur Ah (secteur agricole où s'est développé de l'habitat)
- secteur Ar (secteur agricole présentant de fortes susceptibilités de présence de cavités souterraines.)
- zone N (zone naturelle)
- secteur Ni (secteur naturel soumis au risque d'inondation)
- secteur Nc (secteur naturel où des constructions sont déjà existantes)
- secteur Ne (secteur naturel de restauration de la biodiversité)
- secteur Nei (secteur naturel de restauration de la biodiversité soumis au risque inondation)
- secteur Nh (secteur naturel où de l'habitat est déjà existant)
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé

Repère	Destination	Bénéficiaire	Surface (m <sup>2</sup> )
1	Création d'un espace de retournement	Commune	1340
2	Redressement de la voirie	Commune	150,5
3	Création de voirie	Commune	1366
4	Aménagement d'une aire de jeux	Commune	1189
5	Accès à l'Ecaillon	Commune	952,4
6	Aménagement carrefour	Conseil Général	487,1
7	Elargissement trottoir	Commune	102

Chemins protégés au titre de l'article L 123 1 5 6° du code de l'urbanisme

● Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L 123 1 5 7° du code de l'urbanisme

- 1- Rue de Sommaing : blocures, arbres de vie, soubassement grès
- 2- Rue de Valenciennes : ensemble corps de ferme
- 3- Rue de Valenciennes : blocures, wimbergues, arbres de vue, soubassement grès
- 4- Rue de Valenciennes : Chapelle Saint Joseph
- 5- Rue de Valenciennes : ancienne brasserie, porte cochère, soubassement grès, chainage d'angle, pigeonnier, fenêtre aux boiseries sculptées
- 6- Rue de la mairie : maison ouvrière typique brique/grès, blocure
- 7- Rue de la mairie : blocure typique en anse de panier brique/grès
- 8- Rue de la mairie : blocure, chainage d'angle, soubassement grès et arbre de vie
- 9- Hameau des belles filles : moulin sur le Ruisseau des harpies
- 10- Centre-ville : moulin sur l'écaillon
- 11- Rue de Solesmes : calvaire
- 12- Rue de Solesmes : Eglise Saint-Sauve
- 13- Rue basse : Notre-Dame du Mont Carmel
- 14- Ferme d'Honnechy
- 15- Cimetière militaire
- 16- Monument aux morts

  Secteurs soumis à orientations particulières d'aménagement

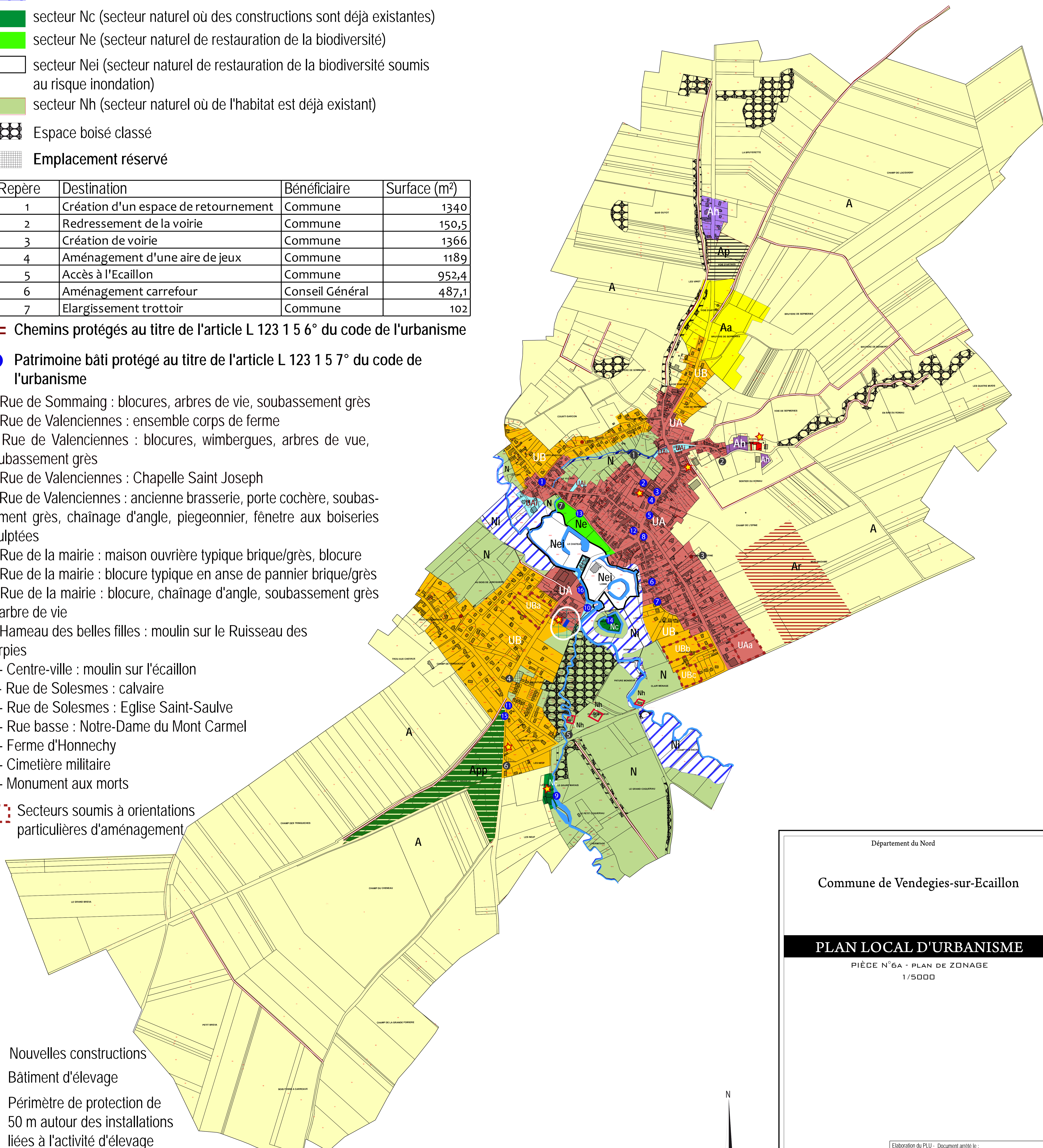
- Nouvelles constructions
- Bâtiment d'élevage
- Périmètre de protection de 50 m autour des installations liées à l'activité d'élevage

Eléments du paysage naturel protégé au titre de l'article L 123 1 5 7° du code de l'urbanisme (voir plan 6c)

La commune est également concernée par le risque de retrait gonflement des argiles (aléa faible), le risque sismique (niveau 3), le phénomène remontées de nappes.

■ Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L 123-3-1 du code de l'urbanisme

★ Siège d'exploitation agricole



Département du Nord

**Commune de Vendegies-sur-Ecaillon**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

PIÈCE N°6A - PLAN DE ZONAGE

1/5000

Elaboration du PLU - Document arrêté le :

Document approuvé le :


23 rue Alfred Nobel  
59400 Champs-sur-Meuse  
Tél. 03 20 43 43 24  
Fax. 03 20 43 43 22

IngEspaces



**PROTECTION DES ELEMENTS DU PAYSAGE  
AU TITRE DE L'ARTICLE L 123 1 5 7  
du code de l'urbanisme**

- Prairies
- Haies bocagères et alignement d'arbres
- Boisements
- Patrimoine architectural
- 



Département du Nord

Commune de Vendegies-sur-Ecaillon

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

PIÈCE N°6C - PLAN DES ELEMENTS DU PAYSAGE  
PROTEGES AU TITRE DE L'ARTICLE L 123 1 5 7  
DU CODE DE L'URBANISME

Elaboration du PLU - Document arrêté le :

Document approuvé le :